

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 26 octobre 2010 à Bruxelles, Bureau fédéral.

APPROUVE

Présents:

Francis MERCIER, Président - Guido CLAES, Vice-président - Pierre LEDENT, Secrétaire - Stefan DAMMAN

Invités

Freddy HOSTE (CDWP) – Gimi FOGOLIN (CDWP) – Dirk POELMANS (CDWP) – Léon MERLOT (CCA) – Paul KNOCKAERT (CCA)

Excusés: Messieurs Pierre GEERAERTS - Patrick Van Peteghem

1. Lecture et approbation du PV du 04-10-2010

Le PV de la réunion du 04.10.2010 est lu et approuvé.

2. Tirage au sort Coupe de Belgique – 1/8 Finales

BC22	Kortrijk	Tielt (+5)
BC23	WP Kortrijk (+5)	Antwerpen A
BC24	Aalst (+15)	Mouscron
BC25	Brussels	Mechelen
BC26	La Louvière A	Gentse
BC27	Wase	Eeklo
BC28	La Louvière B (+10)	Tournai
BC29	Brugge	Antwerpen B

Les matches se joueront le week-end du 26-27-28/11/2010.

3. Championnat de Belgique 2010 - 2011

M. Francis MERCIER demande à M. Guido CLAES de donner un compte rendu des trois premières réunions concernant la « Réforme du Championnat et de la Coupe de Belgique ».

Lors des trois premières réunions peu de clubs étaient représentés.

Lors de la troisième réunion, trois groupes de travaux ont été formés : « Compétitions » - « National » et « Règlements ».

Un compte rendu des trois réunions sera envoyé à tous les membres des Commissions et Comité ainsi qu'aux collaborateurs aux groupes de travail.

Dans ce compte rendu on trouvera des explications détaillées sur le rôle des trois groupes de travail.

La Commission Sportive demande au secrétaire la situation au sujet des matches programmés lors des journées réservées aux entraînements régionaux et Nationaux.

Certains clubs ont trouvés des arrangements par contre, d'autres clubs ne veulent pas changer la date ou l'heure du match.

La Commission demande au secrétaire d'insister auprès de ces clubs toutefois si les matches sont organisés à des heures qui permettent aux joueurs ou joueuses de participer aux entraînements, les matches peuvent rester programmé à la date initiale mais les clubs doivent s'engager à ce que leurs joueurs ou joueuses participent aux entraînements régionaux ou nationaux.

Match Minime Blankenberge - Ostende du 23/10/2010.

Le club d'Ostende n'a pas effectué le déplacement.

Le secrétaire soumet à la Commission un mail de M. Patrick TANGHE – responsable water-polo du club d'Ostende.

Dans ce mail il mentionne que sur son calendrier, le match était programmé au dimanche 24/10/2010.

M. Patrick TANGHE propose à la Commission de refaire jouer le match et que le club d'Ostende s'engageait à prendre en charge tous les frais relatifs au match.

Le secrétaire confirme que sur le projet du calendrier envoyé avant la réunion du calendrier une faute de frappe indiquait Di./Zo. 23/10.

Lors de la réunion calendrier, le secrétaire a mis en évidence cette faute de frappe et cette dernière a été corrigée en Sa./Za. 23/10.

Il informe également la Commission que lors de l'envoi du calendrier définitif ainsi que des désignations du mois d'octobre la date exacte y était indiquée.

La Commission Sportive décide après avoir pris connaissance des trois corrections apportées au calendrier de prononcer le forfait à l'encontre du club d'Ostende.

Le club de Blankenberge gagne le match avec le score de 10-0 et la Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende forfaitaire à l'encontre du club d'Ostende.

4. Rencontre avec les Commissions de Discipline et Centrale des Arbitres

M. Francis MERCIER remercie pour leur présence tous les membres présents.

La parole est donnée en premier lieu à la Commission de Discipline (CD).

La CD demande à la Commission Centrale des Arbitres (CCA) d'insister auprès des arbitres qu'ils notifient sur la feuille de match la « Sanction Automatique » dès qu'ils doivent faire un rapport au sujet d'une brutalité, d'un carton rouge ou d'incivilité envers l'arbitre.

La CD demande à la CCA d'insister auprès des arbitres que lorsqu'ils rédigent un rapport, ce rapport soit le plus concis et précis possible afin que lorsqu'elle doit statuer sur un fait de récidive, le joueur soit sanctionné pour la même faute.

La parole est ensuite donnée à la Commission Centrale des Arbitres.

La CCA fait remarquer à la Commission Sportive que les consignes données aux arbitres pour le contrôle des cartes d'identité n'étaient pas assez claires.

La CCA fait remarquer que « le délai raisonnable » pour l'envoi des rapports d'arbitre ne veut rien dire et qu'elle insistera auprès des arbitres pour que le rapport d'arbitre soit envoyé à la Fédération dans les 2 jours ouvrables qui suivent le week-end de championnat.

La CCA informe la Commission Sportive qu'à partir de la saison 2011-2012 le double arbitrage sera d'application lors des matches de Division 1 et 1 Réserve, de Division 2 et 2 Réserve, des matches Juniors, de tous les matches de la Coupe de Belgique et lors des différents « Play-Offs » ; « Best Of Three » ; tours finaux « Jeunes ».

M. Dirk POELMANS fait constater à la CCA que dans les autres pays, les arbitres sont sévères par rapport au comportement du défenseur sur l'attaquant de pointe.

Il demande à la CCA s'il ne serait pas possible de demander aux arbitres belges d'être plus sévère par rapport au comportement du défenseur sur l'attaquant de pointe.

**Le rapporteur,
Pierre LEDENT,
Secrétaire**

<p><u>Prochaine réunion :</u> Mardi 23 novembre 2010 – 18.00 – Bruxelles, Bureaux Fédéral</p>
